Image not found or type unknown

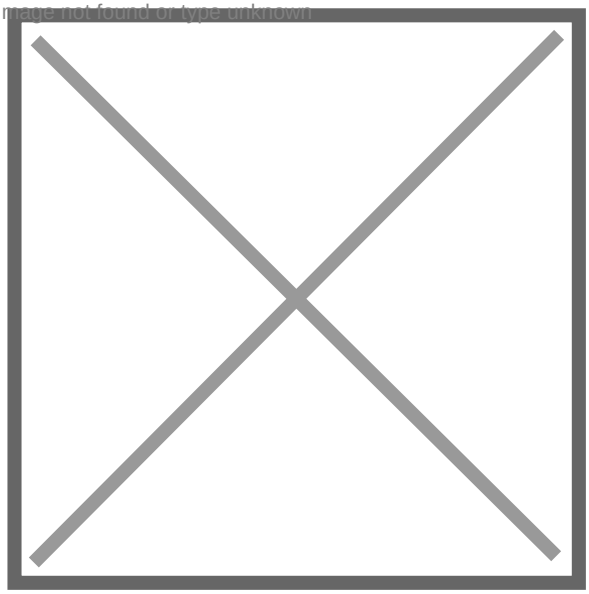

Avance sur salaire les règles a respecter

Par **Mecalac07**, le **21/06/2013** à **13:10**

Bonjour mon employeur m'a verser une prime en février 2013 elle n'apparaît pas sur mes fiche de paie sur mon relever de compte il est écris virement de la somme et il est écris reg. Frais 2012 et mon nom. J'ai reçu un recommander de mon employeur il écrit que j'ai fais une demande d'avance sur salaire de la somme de la sois disent prime et il m'a déduit sur ma paye de avril et mai 2013 une somme il a écrit acompte avec la somme de la sois disent prime. J'ai jamais fais de demande d'avance ou d'acompte. Il m'avait dis on est content de ton travail alors on va te verser une prime sauf qu'il ne la pas inscris sur le salaire je lui avais dis et il m'a répondu la comptable a fais une erreur et elle ne veut pas refaire la fiche de paye. Que faire? Il va me déduire verra sous disent prime alors que moi j'ai jamais rien demander pour moi si j'aurais demander un acompte ou autre je l'aurais fais par lettre recommander a t-il le droit de faire cela? **merci**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés